

FLANES en Brocéliande







la revue de la Maison du Patrimoine en Brocéliande



DANS CE NUMÉRO : DES HISTOIRES DE GENS DE BRETEIL, IFFENDIC, MONTAUBAN, MONTFORT, PAIMPONT, PLÉLAN ET D'AILLEURS...

Crime en forêt de Brocéliande

Préambule

En avril 2009, le Syndicat Intercommunal « Forges et Métallurgie en Brocéliande » (regroupant les communes de Plélan et Paimpont), faisait l'acquisition d'un fonds d'archives mis en vente à Saint Brieuc. Quelques semaines plus tard, il confiait à l'Écomusée (actuellement Maison du Patrimoine) la numérisation de ce fonds. En contrepartie, ce dernier conservait une copie complète de ces documents et la possibilité de les exploiter dans le cadre de ses activités.

Cinq ans après, cet ensemble composé de 71 dossiers totalisant près de 500 pages, n'a été que très partiellement exploité. Il faut dire que peu de personnes en connaissent l'existence et que certains documents sont malaisés à déchiffrer. Aussi un groupe de Paimpontais a-t-il commencé à transcrire l'ensemble, pour en améliorer la lecture...

Les dossiers concernent – de près ou de loin – l'activité des forges et s'échelonnent de 1752 à 1880 avec une très grande majorité appartenant à la première moitié du xix^e siècle. Certains dossiers se réduisent à quelques lignes mais l'un d'eux comprend plus de 50 folios. L'intérêt est également très variable, mais le fonds est globalement très intéressant et justifie amplement l'acquisition...

Un dossier est intitulé « Inventaire des outils et approvisionnements aux différents ateliers », alors qu'un autre donne « l'état estimatif des futaies de la forêt ». Un autre dossier relate le « règlement s'appliquant aux gardes », plusieurs dossiers sont des lettres manuscrites : au Préfet, aux propriétaires, ou encore à M. Guillotin inspecteur principal de la forêt.

Deux gros dossiers de 30 pages chacun détaillent les « recettes et dépenses des forges, en 1838 et en 1841 » ... documents exceptionnels où sont mentionnées toutes les dépenses en minerai, Est-il utile de préciser que ces dossiers pourraient à eux seuls alimenter un article important?

Mais nous avons choisi de présenter ici un dossier particulier, qui illustre la variété des sujets traités. Il s'agit d'un crime gravissime ayant eu lieu en 1830 : un vol d'écorces! Ce fait divers démontre – s'il en était besoin – les relations lointaines

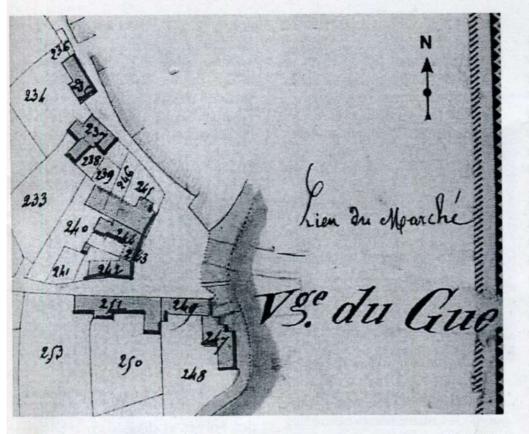
| Buchaye Interin weharten | |
|---------------------------------------------------------------------|------------|
| 9 187 to Conder de Cois centre dans la grant 887 1 | |
| 941 74 188 ya. I'm In Smitsing mure white best 1981 Care | 2991,95 |
| 496. 496. 30 De Bis secret Down be Study helps at 1850, 1811, 46 | |
| | . 11g6, oc |
| 703 143 437 14. 20 90 ce la logie 437, 156 | 703, 25 |
| 6 107 1. T. Coting from gration of any rection is not 80. A Clip to | |
| 9139. 7328.04. 90 90 Jane le son yell : 80. 1860, 60 } | 4110, 45 |
| \$ 827. 14 90 90 Janual Coy De for 80. 662, 20 (| 14110, 41 |
| 1661 3/4 1661 3/4 9 Than Jam to ap " 1. 10 menter 2. 1829, He | 1329, 4010 |
| | |
| 2 121/4 9 0 0 ale ville mary 122, 29. | |
| 14 21. 1/2) 3 W. 1/2 come it hour a Bout a rant a 80. 298, 80. | 2309, 30 |
| 2698. 4 Dr ile Cyair 1698, 8/5 | |
| | + - fat |

Extrait du dossier « compte des recettes et dépenses » (ADIV).

Dans les coupes de bois utilisés pour fabriquer le charbon nécessaire à l'activité des Forges, ile précisé si les bois sont écorcés ou non...et les prix sont parfois différents!

charbon, castine, en personnel... Des lignes plus insolites concernent par exemple le défraiement de 18 francs pour 3 loups abattus. Les recettes sont également très instructives car on y trouve la totalité des débouchés, les quantités et les prix des produits. On y trouve aussi bien des clients fort éloignés tels qu'à Tinchebray (Orne) que des marchands de clous de Paimpont ou Concoret. De plus, la possession des chiffres sur deux années proches permet des comparaisons...

et profondes entre Paimpont et Montfort. En effet, les écorces volées et revendues à un tanneur de Paimpont, Augustin Allaire du Gué de Paimpont, revenaient de droit à la tannerie Maudet et Métairie de Montfort, qui avait fait main basse sur toutes les écorces de la forêt depuis plusieurs années! De plus, le garde principal de la forêt, ayant rédigé le procèsverbal, n'est autre qu'un aïeul d'un montfortais bien connu : André Ronceray!



Assez bavardé. Voici le texte tel que nous l'avons transcrit, avec l'orthographe de l'époque.

Forêt de Brecillien

L'an 1830, le 21e jour du mois de septembre, avant midi, Nous soussignés René Jean Noel RON-CERAY, garde général des forêts de Brécillien, commune de Paimpont, canton de Plélan, arrondissement de Montfort, département d'Ille et Vilaine, accompagné des sieurs Mathurin PIOT, Julles COUR-SIER et MENAGER, gardes de la ditte forêt, ayant serment en justice et décorés de notre bandoulière, rapportons que par les plaintes qui nous ont été portées de la part de Messieurs MAUDET et METAI-RIE, négociants tanneurs à Montfort, et adjudicataires de toutes les écorces de la forêt de Brécillien depuis plusieurs années, nous avons appris ainsi que par d'autres personnes dignes de foi qu'une quantité assé considérable d'écorces leur avait été volée dans la coupe du Tertre près le village le Cannée et que les nommés Godefroi ALLAIRE et Marie Jeanne ROLLAND femme LORENCIEUX demaurant au Bout de Bas du village du Cannée en ont vendu plusieurs pochées

à Monsieur Augustin ALLAIRE négociant tanneur demeurant au Gué commune de Paimpont. Ce que le dit Allaire ne nous a pas désavoué et nous a déclaré en avoir achepté d'eux à raison de deux liards la livre en quantité d'environ 400 pesant et qu'il avait cru d'après le dire de ces personnes que c'étaient des morceaux qu'ils avaient trouvés perdus dans la forêt et dans les chemins après que le paquets avaient été enlevés ; sur quoi nous observâmes au dit Allaire qu'il ne devait pas achepter ces écorces sans en avoir obtenu la permission de messieurs Maudet et Métairie à qui elles appartenaient et lui fimes très expresse déffense d'en achepter d'autres et même de payer celles que ces personnes lui avaient portés, et lui observâmes qu'il y avait lieu de croire que ce n'était pas des écorces trouvées éparses dans la coupe et dans les chemins mais des paquets volés et broyés pour les vendre. En conséquence, après avoir pris tous les renseignements possibles et jugeant qu'une perquisition chez ces individus et autres particuliers du village du Cannée c'était le moyen le plus sûr pour découvrir la vérité, nous avons requis monsieur BELLOUARD

2º adjoint de Paimpont, à vouloir bien nous accompagner dans cette recherche. Lequel adjoint ayant défferé à notre réquisitoire s'est rendu avec nous au village du Cannée où étant arrivés environ midi nous nous sommes transportés au domicile du sus dit Godefroi Allaire auguel ayant fait connaître le sujet de notre visite Honorée ROBERT son épouse nous a conduit dans leur grenier où nous avons trouvé environ 400 pesant de bonnes écorces brisées en morceaux de manière à pouvoir se transporter dans des sacs ; alors ayant observé au dit Allaire et femme que ces écorces étaient le produit de paquets qui avaient été brisés depuis peu le dit Allaire nous a répondu qu'il en avait achepté un paquet d'avec Jean MEREL (voiturier des Forges) et demeurant au Bout de Haut du Cannée, que Mérel le lui avait vendu 18 sol et qu'il l'avait brisé et emporté dans des sacs que Mérel lui avait prêté. De par cette déclaration nous avons fait un petit paquet des dittes écorces pour le mettre en dépôt pour servir de pièce de conviction et avons déclaré au dit Allaire que nous allions verbaliser contre. Nous l'avons établi luimême sequestre et gardien des dittes écorces avec sommation de ne s'en dessaisir que sur une ordonnance de justice. Daprès cela nous nous sommes rendus à la demeure du sus dit Iean Mérel où étant arrivés nous avons trouvé Marie DANOT son épouse à laquelle nous avons fait connaitre le sujet de notre visite à l'instant elle nous a conduit dans son étable où nous avons trouvé un paquets de très belles écorces lié de ses 4 harres qui étaient très relâchées, la ditte Duno interpellé de nous dire d'où provenait ce paquet d'écorces a répondu que son mari avait trouvé dans la coupe du Tertre et que c'était lui qui l'avait rapporté chez eux, lui ayant demandé si elle n'avait pas de connaissance que son mari avait vendu un autre paquet semblable à Godefroi Allaire, a répondu que cela était vrai qu'ils l'avaient vendu pour la somme de 18 sols et qu'Allaire l'avait brisé et emporté dans des sacs. Interpellé de nous dire si ce qu'ils avaient enlevé d'écorces de la coupe du Tertre se bornait à ces deux paquets a répondu qu'il n'en avait jamais entré d'autres chez elle. Daprès cela nous lui avons déclaré procès verbal et nous étant saisi du paquet d'écorces nous en avons resserré les liens et l'avons porté en dépôt ainsi que le petit paquet saisi chez Godefroi Allaire, chez le sieur CRETE propriétaire et voisin du dit Mérel auquel dit Creté (après acceptation de sa part) nous avons fait sommation de bien et fidellement garder ces objets et de s'en dessaisir que sur une ordonnance de justice et lui avons promis qu'il serait indemnisé de ses soins.

De tout quoi nous avons rapporté et signé le paquet pour être remis à messieurs Maudet et Métairie lesquels y feront faire les suittes qu'ils jugeront bon être.

Fait et rédigé à Paimpont sous notre seing, ceux des sieurs Piot, Coursier et Ménager et de Monsieur Bellouard 2ème adjoint lesquels ont signé avec nous ce jour vingt et un septembre 1830.

Suivent les signatures

Nous ignorons la suite donnée à cette affaire! Elle n'apparaît pas dans le livre de Hervé Tigier « Mauvais coups et coups du sort de Paimpont et du canton de Plélan au Tribunal de Montfort ». Par conséquent, il est permis de penser à un règlement à l'amiable.

Afin de retrouver la trace des protagonistes de l'histoire qui précède, nous avons été amenés à consulter un autre travail - considérable - de Hervé Tigier... Il a relevé, village par village, maison par maison, tous les habitants de Paimpont, pour la période allant de 1810 à 1870. Il y mentionne les principales données de l'état civil, mais aussi les numéros et noms des parcelles qu'elles possèdent, les métiers quand ils étaient indiqués, les « participations » à des faits divers, les inventaires après décès... véritable encyclopédie qu'il est possible d'acquérir sur internet (site www.lulu.com; auteur Hervé Tigier) ou de consulter à la médiathèque de Paimpont.

Nous y avons puisé, entre autres, les renseignements suivants : Ronceray René Jean Noel est garde général de la forêt de Brécillien, habite le Pas du Houx (en contrebas de la digue de l'étang). En 1821, il a 40 ans ; né au Loutehel...

Allaire Augustin est bien tanneur au village du Gué en 1821 (voir extrait du cadastre dit napoléonien). En plus d'une maison, d'une parcelle avec bâtiment et cour, il possède le jardin de la prison, au cas où...!

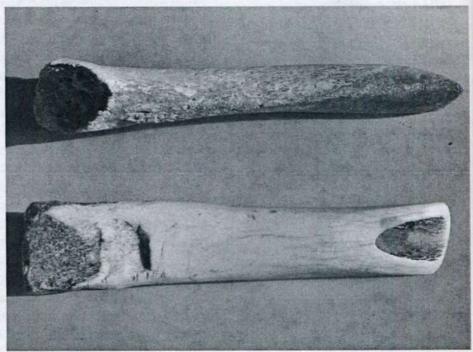
Mérel Jean et Danot Marie habitent bien au Tertre en 1821. Lui est signalé voiturier de 1813 à 1839.

Bellouard Pierre est rentier et a 58 ans en 1843. Il habite le Brûlis des Forges et décède en 1863; il était alors premier adjoint.

Le nom de Creté est mentionné en 1821, au village de Sur le Tertre (ne pas confondre avec le Tertre)...erreur ou changement d'adresse entre 1821 et 1830 ?

Nous n'avons pas retrouvé de trace des autres personnes citées, mais notre recherche en ce sens a été très limitée.

Guy Larcher



L'écorçage se faisait avec des os de bœuf taillés en biseau. Nous en avons trouvé un dans notre grenier, il y a près de 30 ans et l'autre nous a été donné par une personne de Telhouet qui en avait trouvé tout un lot. Monsieur Rouault, de Beauvais, nous a affirmé avoir fabriqué et utilisé de tels os.